



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet Agrivoltaique Fauche de Dolancourt

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Nicart

Prénom(s)

Thibault

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société ENOVOS projette d'implanter une ombrière agrivoltaïque sur des terres en jachère, d'une puissance totale d'environ 2,9 MWc, sur une parcelle de 6,36 ha à Dolancourt dans l'Aube (10). Un agriculteur sera installé sur les terrains de la centrale photovoltaïque. Le projet de l'exploitant prévoit de valoriser la parcelle par de la fauche destinée à un élevage bovin. Le terrain sera ainsi valorisé et aura une double utilité dans un contexte agricole et énergétique.

4.2 Objectifs du projet

Le développement du projet agrivoltaïque de Dolancourt a été réalisé en parallèle du projet de Vendevre sur Barse. Ce dernier a été arrêté à la suite d'un impact visuel trop important. Toutefois, l'ensemble des acteurs ont accepté de continuer le développement du projet de Dolancourt qui permet à l'exploitant de bénéficier de surface supplémentaire pour son exploitation. Tout au long de l'élaboration du projet photovoltaïque, des contraintes et critères environnementaux ont été pris en compte et intégrés au projet : recul UNESCO, enjeux écologiques, préconisation SDIS et RTE. Le site sélectionné présente de nombreux atouts : exploitation d'une jachère, culture très peu exploitée depuis plusieurs années : valorisation d'un site non exploité, secteur légèrement vallonné mais sans aspérités marquées : travaux de terrassement très limités, terrain orienté vers le Sud principalement, absence de massif boisé en partie Sud du site ou d'élément haut créant de l'ombre : ensoleillement favorable, terrain éloigné des grandes zones urbaines et des massifs forestiers importants ; les points de vue sont ponctuels : site peu perceptible depuis son environnement. Les principaux objectifs du projet sur l'activité agricole sont les suivants : Remise en prairie d'une parcelle non valorisée depuis

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les boisements peripheriques seront preserves, aucun qu'un petit fourre arbustif dans la partie Nord de la parcelle. Les operations realisees dans le cadre de la phase travaux seront : creation de la voirie interne et securisation du chantier par la mise en place de la cloture, implantation des panneaux photovoltaiques, des equipements divers, raccordement des reseaux. La topographie du site est vallonnee ; cependant les installations photovoltaiques seront implantees sans necessite de travaux de terrassements notables. Les mouvements de deblais et remblais seront tres faibles, limites aux zones de voiries et equipements divers (postes de transformation et de livraison, citerne d'eau extinction incendie). Le chantier d'implantation de la centrale photovoltaique au sol presente des risques reduits pour le sol et le sous-sol. Le sol (compartiment pedologique) presente une permeabilite elevee du fait de la presence de calcaires. De fait, le sous-sol (compartiment geologique) est vulnérable aux infiltrations de produits liquides « polluants ». En phase chantier, le risque d'ecoulement accidentel est la principale menace susceptible de causer une pollution des sols et des eaux souterraines. Les ecoulements accidentels les plus frequents sur les chantiers sont lies au percement de reservoirs/conduites des engins de chantier, ou au percement/renversement de bidons de produits qui pourraient etre stockes sur le chantier. Un percement d'un ou plusieurs reservoirs d'engins de chantier pourrait conduire a une incidence faible sur le sol au droit de la zone de chantier. Aucun prelevement dans les eaux souterraines ne sera necessaire a la mise en place de la centrale photovoltaique. Le sol etant permeable, il n'assure pas de protection

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Apres exploitation du site dont la duree previsionnelle est de 30 ans, la remise en etat du site est prevue par l'exploitant, avec le demantelement de toutes les installations du site. Apres exploitation du site dont la duree previsionnelle est de 30 ans, la remise en etat de ce dernier est prevue par le developpeur, avec le demantelement de toutes les installations du site. Le demantelement de la centrale photovoltaique consiste a retirer tous les elements la constituant. Un des interets de ce type d'installation est la reversibilite. Le terrain a donc vocation a etre restitue a l'identique a l'issue de la periode d'exploitation. Cette remise en etat comprendra notamment les etapes suivantes : demontage des modules photovoltaiques avec reprise pour recyclage par un organisme competent comme PV CYCLE, demontage des structures et retrait des pieux en acier entierement recyclables, retrait des cables et des gaines enterrees et mise en recyclage, demantelement des onduleurs, des postes de transformation et de livraison pour un demontage et recyclage, demantelement des structures annexes telles que la cloture, le portail, etc., terrassement et remise en etat du site. De plus, la revalorisation des materiaux presents sur site permettra de financer l'operation ainsi que le depot de garantie financiere. En effet, ce dernier est obligatoire selon l'Appel d'Offre de la Commission de Regulation de l'Energie (CRE) et le decret n° 2024-318 du 8 avril 2024, relatif au developpement de l'agrivoltaisme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaiques sur des terrains agricoles, naturels et forestiers. Malgre l'absence d'obligation de constitution de garanties financieres, la societe ENOVOS envisage d'en constituer. Ce montant sera garanti des la mise en service de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pole EnR realise 3/12/2024 ; Comite de projet realise le 21/01/2026

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Zone d'étude : 6,4 ha Surface cloturée : 5,45 ha 1 092 ml de clôture - (11 336 surface projetée, 4 466 panneaux photovoltaïques - 11 336 m ² de surface projetée des m ²) panneaux - 1 076 ml de pistes à créer	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Zone d'etude situee dans l'emprise du parc naturel regional de la Foret d'Orient et dans la zone RAMSAR des Etangs de la Champagne humide. Presence d'un arrete de protection du biotope a 900 m au Nord-Est du site d'etude
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Aucun habitat naturel ne présente d'enjeu au sein de la zone d'implantation potentielle. Plus d'une centaine de taxons végétaux ont été identifiés et aucune espèce végétale n'est patrimoniale. Aucune espèce envahissante n'est présente sur le site. Sur les 54 espèces d'oiseaux inventoriées sur le site, 15 sont considérées comme patrimoniales et 13 présentent un enjeu de conservation
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Aucun site Natura 2000 est identifié dans la zone d'implantation potentielle (ZIP). Aucun site Natura 2000 est identifié dans l'aire d'étude immédiate de la ZIP (100 m). Deux sites Natura 2000 sont identifiés dans l'aire d'étude éloignée de la ZIP (5 km) = - Zone Protection Spéciales (ZPS) : Barrois et forêt de Clairvaux , FR2112010 - 600 m de la ZIP. - Site d'Importance Communautaire (SIC) : Carrières souterraines d'Arsonval , FR2100000 - 600 m de la ZIP. Des sites Natura 2000 sont
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase d'exploitation ne sera pas a l'origine de nuisances sonores significatives pour les populations riveraines situees a environ 280 metres de l'aire immediate (village de Dolancourt). En effet, le site ne sera pas equipe d'installations bruyantes et aucun engin ne circulera sur celui-ci, mise a part lors des visites periodiques de controle ou en cas de panne ou d'incident. Le trafic genere par l'exploitation de la centrale
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La phase d'exploitation ne sera pas a l'origine de nuisances sonores significatives pour les populations riveraines situees a environ 280 metres de l'aire immediate (village de Dolancourt). En effet, le site ne
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmospheriques en phase travaux seront dus a l'utilisation de moteurs thermiques des vehicules de chantier. Les moteurs thermiques sont notamment generateurs : d'oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO2), PM10 et PM2,5. De plus, les emissions de poussieres d'un plus gros diametre sont egalement attendues du fait de la circulation de vehicules sur des pistes et chemins. Ces poussieres plus lourdes ont
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le passage de véhicules de chantier, notamment ceux en charge du débroussaillage et de l'exportation des déchets de bois ;
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

voir Annexe Etude d'impact

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

voir Annexe Etude d'impact

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)